**DES TIC ACCESSIBLES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

Jeudi 14 octobre

16 h 30-18 heures Session SE.3 - Salle G

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La Convention sur les droits des personnes handicapées (PWD) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 a été signée par 144 pays et ratifiée par 89 autres pays (juillet 2010). Cette Convention, et en particulier son article 9 relatif à l'accessibilité et aux TIC, constitueront le cadre de la présente session.

Les objectifs de cette session sont de passer en revue les tendances qui se dégagent actuellement, de faire le point de la situation et d'examiner l'évolution future de l'accessibilité et des TIC. Cette session offre une excellente occasion de confronter des données d'expérience et d'échanger de bonnes pratiques sur les politiques en matière de TIC menées par l'UIT, sur les stratégies et services visant à répondre aux besoins des personnes handicapées et de connaître les bonnes pratiques suivies par les membres de l'UIT en vue d'accroître l'accessibilité aux TIC.

Principales questions:

• Mettre en évidence les principaux problèmes en matière d'accessibilité aux TIC qui se posent aux personnes handicapées; définir le contexte du débat.

• Présenter les activités menées par l'UIT.

• Elaborer des cadres politiques nationaux.

Cette session doit essentiellement permettre d'échanger des données d'expérience et d'informer les participants en ce qui concerne les politiques et stratégies à mettre en oeuvre pour répondre aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité et de services TIC, conformément à la Convention de l'ONU.

Le programme complet de la session, y compris le nom des orateurs confirmés, est accessible à l'adresse: [www.itu.int/plenipotentiary/2010/index.html](http://www.itu.int/plenipotentiary/2010/index.html).